

Coût de la formation et aides financières

Prise en charge par la région Ile de France, pour les élèves âgés de 25 ans ou moins à l'entrée en formation, ou sorti du système scolaire depuis moins de 2 ans:

- ⇒ organisme financeur (Pôle emploi, mission locale, Région pour les demandeurs d'emploi inscrit à pole emploi depuis plus de 6 mois en catégorie 1, 2 et 3 etc...)

Prise en charge financière :

- ⇒ TRANSITION PRO
- ⇒ un financement individuel
- ⇒ Possibilité d'un contrat d'allocation études dès la deuxième année
- ⇒ les bénéficiaires du RSA, les bénéficiaires d'un PEC (Parcours emploi compétences) et les étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation
- ⇒ employeur (promotion professionnelle)

Les frais d'inscription (voir dossier d'inscription)

Conditions matérielles

- ⇒ L'accès à un PC avec une connexion internet est fortement recommandé pour accéder aux plateformes pédagogiques
- ⇒ Un centre de documentation (avec une salle informatique et photocopieuse) est à la disposition des étudiants
- ⇒ Un réseau Wi-Fi est disponible dans certains espaces des IFPM
- ⇒ L'accès au self du CHSF est possible pour les étudiants qui le souhaitent

Contactez-nous

Institut de formations paramédicales du Sud Francilien / GHT Île de France Sud

Adresse physique

2, rue Pierre Fontaine
91000 Evry

Secrétariat : 01.61.69.66.15

Courriel : ifsi@chsf.fr

www.chsf.fr/formation/instituts-de-formations

Adresse postale

40, avenue Serge Dassault

Accès

- ⇒ RER D (Melun – Malesherbes – Corbeil-Essonnes) : Station du « Bras de fer » à Evry
- ⇒ BUS 402 (ligne Epinay-sur-Orge/Le Coudray-Montceaux) : arrêt « Hôpital Sud Francilien »
- ⇒ BUS 401 (ligne St Michel-sur-Orge/Corbeil-Essonnes) : arrêt « Rond-Point Hôpital »
- ⇒ Les instituts sont desservis par un réseau de circulations douces (voies cyclistes et piétonnes)
- ⇒ Les usagers ont la possibilité de recourir au parking payant du CHSF



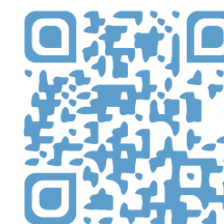
Institut de Formation des professions ParaMédicales

La formation AS

L'aide-soignant accompagne la personne dans les activités de sa vie quotidienne, Il contribue à son bien être et à lui faire recouvrer dans la mesure du possible, son autonomie. Travaillant le plus souvent au sein d'une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.



Pour plus d'informations scannez le QR code pour accéder à notre site internet

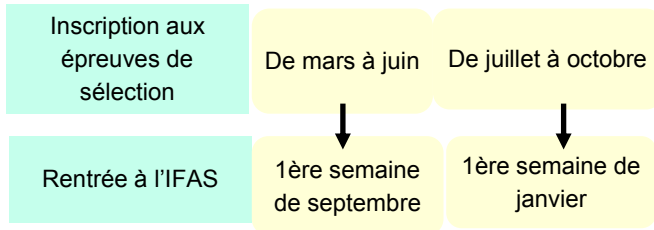


Conditions d'accès à la formation

- Avoir 17 ans minimum à la date d'entrée en formation.
- Aucune condition de diplôme n'est requise pour présenter l'épreuve d'admission.
- Pour entrée en formation, la vaccination contre l'hépatite B et le COVID est obligatoire.

Epreuve d'admission

- Sélection des candidats sur la base d'un dossier et d'un entretien
- Aucun frais afférant à la sélection d'est facturé aux can-



Aménagement de formation:

Les titulaires des diplômes suivants bénéficient d'un aménagement de formation: auxiliaire de puériculture, ambulancier, auxiliaire de vie sociale mention complémentaire d'aide à domicile, aide médico-psychologique, assistante de vie aux familles, titulaire du diplôme d'accompagnement éducatif et social, titulaire des bac pro ASSP et SAPAT.



Accessibilité/ Handicap

L'institut de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite (place de parking et ascenseur).

Plateforme numérique intégrant un module spécifique pour des personnes en situation de dyslexie. Un aménagement de la formation est possible pour les personnes en situation de handicap (tiers-temps par exemple)

Se renseigner au secrétariat pour tout aménagement de formation lié à une situation de handicap

La Formation

Objectif de la formation:

Devenir professionnel de santé, acquérir des compétences et un diplôme afin d'être capable d'exercer en situation professionnelle.

Enseignement théorique:

L'enseignement théorique représente 22 semaines, soit 770 heures. La formation est articulée selon 5 blocs de compétences, 10 modules et un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé.

Les enseignements sont dispensés au format hybride (présentiel et distanciel) au travers de cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupe, temps personnel guidé.

Enseignement pratique:

L'enseignement pratique représente 22 semaines, soit 770 heures. Il est composé de 3 stages de 5 semaines et d'un stage préprofessionnel de 7 semaines. En stage, un accompagnement est réalisé par les professionnels du terrain, en collaboration avec l'équipe pédagogique.

Plus d'informations sur les compétences, se référer à l'annexe II de l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.



Obtention du diplôme



Validation de la FGSU niveau 2

Validation des 5 blocs de compétences en stage

Validation des blocs des 5 compétences en formation théoriques par l'analyse de situation écrite ou orale, restitution de dossiers, ou la pratique simulée.

Débouchés et passerelles

Le métier que vous pourrez exercer:

- aide soignant

Vous pourrez également évoluer vers le(s) métier(s) de:

- accompagnant éducatif et social
- Agent de régulation médicale
- Agent de service médico-social
- Ambulancier
- Assistant de soin en gérontologie
- Assistant de vie aux familles
- Auxiliaire de puériculture
- Infirmier

